

ÉPREUVE ÉCRITE DE SCIENCES SOCIALES

(Durée : 6 heures – coefficient : 5)

Élodie Béthoux, Baptiste Coulmont, Stéphane Dorin, Matthieu Grunfeld
Séverine Menguy, Olivia Montel-Dumont, Grégory Ponthière, Caroline Vincensini

Sujet : *La famille : quel acteur économique ?*

Total des candidats présents : 564
Note mini : 00,00 – Note maxi : 19,5 – Moyenne : 7,44 – Écart type : 3,5

Alors que la plupart des sujets des années précédentes invitait les candidats à réfléchir sur un objet à la frontière entre économie et sociologie, le sujet de cette année proposait d'engager une réflexion sur un objet *a priori* sociologique, la famille, à partir des outils conceptuels de l'économie. Le jury a constaté avec satisfaction qu'une bonne partie des copies a effectivement abordé l'épreuve dans cet esprit.

Pour cela, il fallait bien évidemment définir très vite ce qu'il faut entendre par les termes de « famille » et d' « acteur économique ». Si de nombreuses copies ont fait un réel effort pour définir en introduction les termes du sujet, certaines copies ne se sont pas donné la peine de les préciser et en particulier, de comparer « famille » et « ménage », notion qui apparaît en comptabilité nationale (et dans les documents) et correspond à un ensemble de personnes vivant sous le même toit, mais qui ne sont pas forcément liées par des liens de parenté. Quand elles étaient présentes, les définitions retenues n'étaient pas toujours satisfaisantes. Certains candidats proposent ainsi des définitions peu rigoureuses, construites à la fois sur le sens commun, les fameux « liens du sang », et sur des éléments anthropologiques comme la « prohibition de l'inceste », qui sont promptement oubliées. De plus, rares sont les copies où les définitions proposées en introduction ont des conséquences pour la suite de la réflexion : le jury observe une tendance largement partagée, dans le corps des copies, à parler de « la famille » sans préciser de laquelle l'on parle. Or, les documents proposaient, sinon des définitions implicites ou explicites de « la famille », du moins différentes acceptions possibles du terme : communauté hiérarchisée

chez Le Play, ménages (au sens INSEE ou au sens « compta nat »), lignée comprenant grands-parents, parents et enfants, ou encore une chose un peu floue s'étendant peut-être aux beaux-frères et aux cousines... dans le dernier document. Enfin, plusieurs aspects des documents (l'héritage, les donations, les PME familiales, les mariages, la filiation...) invitaient les candidats à ne pas oublier que la famille est également structurée par le droit, ce qui a été très rarement relevé.

De la même façon, il fallait s'interroger sur ce qu'est un « acteur économique ». Certains ont assimilé le caractère économique uniquement à ce qui est rationnel, à ce qui relève d'un comportement de maximisation micro-économique sous contrainte dans le comportement des individus, à ce qui est purement « marchand », alors que la part plus irrationnelle du comportement des individus a été liée à des déterminants sociaux. Or, si cette dimension était bien sûr une entrée possible et attendue, elle n'épuisait pas la question. En effet, dans la sphère dite « économique », un très grand nombre d'actions ne sont pas nécessairement orientées vers la maximisation de l'utilité (même familiale/dynastique) ou du profit, ou vers la minimisation des coûts, mais peuvent relever de normes, d'habitudes ou de traditions qui n'ont pas de rapport direct avec le calcul économique *stricto sensu* (production de services non marchands, transferts intergénérationnels et entraide familiale...). L'oubli de ces aspects conduisait à négliger une dimension importante du sujet, tant ces actions peuvent, *in fine*, influencer les fondamentaux de l'économie. Cette dimension pouvait donc toujours être traitée du point de vue de l'économie, sans nécessairement rejeter ces comportements du côté des déterminants sociaux. Il existe bien sûr plusieurs manières de définir ce qu'est un acteur « économique », et de discuter ensuite du statut de la famille à la lumière de cette définition. Malheureusement, nombre de copies ont oublié de discuter le terme « économique », ce qui a pesé sur le reste de la composition. Par ailleurs, nombre de candidats ont également glissé du terme « acteur » (qui était dans l'énoncé) à celui de « rôle », en se demandant non plus « quel acteur économique » était la famille, mais « quel rôle économique » elle jouait. Rappelons qu'il n'est pas attendu par le jury que les candidats fassent mine de croire que la famille est un acteur « majeur », « fondamental » ou « incontournable », surtout quand les mêmes candidats se rendent compte que, tout compte fait, pour la microéconomie ou la macroéconomie dont ils ont connaissance, la famille est probablement un acteur de second rôle.

Face à un sujet relativement vaste, le jury n'attendait pas un plan en particulier et a accepté une pluralité de plans possibles. Il félicite les candidats pour la richesse des idées proposées à cet égard. Les plans les plus fréquents prenaient les formes suivantes :

- Passage en revue les différentes fonctions économiques de la famille (ex. production et création d'un revenu ; consommation ; accumulation et redistribution des richesses).
- Opposition entre les fonctions passées et présentes de la famille, pour mettre en avant les transformations récentes de la place économique de la famille. Pour aller dans ce sens, les copies pouvaient partir du document 1 qui invitait à revenir sur l'évolution de la famille en France, de la famille souche à la famille nucléaire. De manière générale, le jury a apprécié les mises en perspective historique relatives aux évolutions de la famille, de ses formes et de ses fonctions, tout en regrettant qu'elles ne soient pas plus fréquentes. Par exemple, peu de copies ont pensé à donner des exemples de grandes entreprises familiales en France au XIX^e et/ou au XX^e siècles, au regard du document 9 (comme contre-exemple).

- Exposition du rôle d'acteur économique des familles, pour ensuite en souligner la diversité réelle, notamment selon les formes de familles, puis les limites.
- Des plans moins évidents, mais en général plus stimulants et plus réussis, opposaient la réflexion sur la famille comme acteur économique unitaire (« macro ») et la famille comme lieu d'interactions économiques de plusieurs acteurs (« micro »), soulevant des enjeux importants de coordination. Cette démarche pouvait s'appuyer sur le document 8 qui suggérait d'étudier les relations au sein de la famille avec les outils de la micro-économie, dans le prolongement des analyses de G. Becker, dont l'économie de la famille a été parfois fort judicieusement utilisée, et trop souvent maltraitée. L'on raisonne alors sur un modèle à plusieurs agents, où l'activité des différents membres de la famille peut jouer un rôle d'assurance contre le risque. Le jury a noté qu'une petite partie des candidats a perçu que la famille pouvait apparaître comme une échelle intermédiaire entre « l'individu » et la société, l'Etat-nation ou l'entité « macro » considérée, et s'est interrogée sur la pertinence de cette échelle pour l'observation et l'analyse ; même s'il était difficile de pousser la réflexion plus loin, ce type de remarque est fortement apprécié.
- Le plan qui soulignait l'opposition entre les logiques économiques et les logiques sociales ou affectives dans la famille, opposition qui n'est jamais encouragée dans cette épreuve de sciences sociales, était d'autant plus malvenu que le sujet mettait davantage l'accent sur l'approche de la famille sous un angle économique. Un tel plan exposait donc vite le candidat au risque du hors-sujet sur la famille comme lieu de socialisation et de reproduction sociale, en perdant totalement de vue la dimension économique. Il a heureusement été peu répandu.

Notons enfin qu'une proportion non négligeable des copies a semblé s'efforcer de faire à tout prix une troisième partie. Or, dans de nombreux cas, il aurait été préférable pour le candidat de s'abstenir, soit parce que, faute de temps, cette dernière partie était trop courte, soit parce qu'elle s'articulait mal avec les deux précédentes et/ou sortait du sujet. De nombreux devoirs se sont ainsi achevés par une partie expliquant avec maladresse les liens entre la famille et l'État. Or, une structure en trois parties n'est pas forcément meilleure qu'une structure en deux parties. Le jury accepte des plans en deux ou trois parties, pourvu que le plan soit au service d'un raisonnement cohérent qui progresse.

De ce point de vue, le jury rappelle qu'il est aussi extrêmement sensible à l'organisation interne des sous-parties dans les grandes parties : il faut qu'elles soient bien identifiables et qu'elles s'enchaînent logiquement, afin de faire progresser le raisonnement. Par exemple, dans une partie sur les fonctions macro-économiques de la famille, certaines copies ont proposé, plutôt qu'une liste en vrac commençant le plus souvent par la consommation, l'enchaînement logique suivant : 1) Production par des entreprises familiales, ce qui dégage un revenu, d'où 2) Consommation des familles, et 3) Epargne des familles comme résidu du revenu après la consommation, débouchant sur la constitution d'un patrimoine pouvant être légué. Une telle présentation selon une progression logique apporte un sérieux bonus à la copie, qui n'est pas sanctionnée si les éléments y sont bien présents par ailleurs dans un autre ordre.

Rappelons donc que le jury attend des candidats qu'ils développent un raisonnement *construit* sur le sujet en s'appuyant sur les documents fournis, qui sont autant de suggestions de pistes de réflexion. Cela signifie que les documents doivent être commentés :

- en isolant les chiffres pertinents dans le cas des documents statistiques, ou en dégageant l'idée principale de l'argumentation dans le cas d'un texte,

- mais aussi en en proposant une explication, qui fasse référence à un mécanisme économique ou sociologique explicite et
- et en faisant éventuellement appel à une référence personnelle.

Isoler les chiffres pertinents dans un document n'a pas toujours été aussi réussi que l'on pouvait s'y attendre. Ainsi, le jury a trouvé dommage que, si la majorité des copies a bien vu dans le document 2 l'importance de l'entraide familiale selon l'âge, très peu ont vu que pour la plupart des classes d'âge et des PCS, l'entraide familiale affecte très peu le revenu disponible par rapport aux politiques publiques redistributives, ce qui invitait à une relativisation du rôle de la famille sur ce point. Les transferts intergénérationnels ne contribuent en effet quasiment pas à réduire les écarts entre les PCS, qui se réduisent surtout sous l'effet des impôts et de la fiscalité. En fait, l'homogamie sociale, et le déterminisme qui fait qu'on a plus de chances d'appartenir à la même PCS que ses parents qu'à une autre, font que les écarts entre PCS sont peu réduits par l'entraide familiale. Celle-ci contribue essentiellement à réduire les écarts de revenus entre générations et à augmenter le niveau de vie des plus jeunes. De manière générale, beaucoup de candidats n'ont pas bien vu que la famille n'était qu'un complément de l'aide apportée par l'État.

Expliquer implique de définir des concepts et d'explicitier des mécanismes. Citer des outils d'analyse sans les expliquer (ou des auteurs sans autre explicitation) ne peut être considéré comme valide. Certains termes sont ainsi très mal définis : « l'unité de consommation » fut trop souvent utilisée pour écrire que « la famille est une unité de consommation » ; des termes comme « efficient » ou « efficace », utilisés pour questionner l'action de « la famille », restent indéfinis. De manière générale, il apparaît important au jury que les candidats montrent la compréhension de notions de base, comme « socialisation » ou « économies d'échelle » (qui doivent donc être définies avec précision et si possible illustrées par un exemple ou un lien avec les documents) plutôt que d'attacher à la fin d'un paragraphe, entre parenthèses, une série de trois ou quatre noms de sociologues ou d'économistes – même s'ils sont en poste dans l'une des ENS ! Au risque de se répéter, mais pour se faire comprendre, il ne suffit pas d'écrire « rationalité limitée au sens de Simon » pour que ce terme soit défini. Il ne suffit pas d'associer à un terme un auteur – « encastrement (Polanyi) » – pour que ce terme soit défini. Le jury ne peut pas considérer que la notion ou le mécanisme est compris, maîtrisé, et ne peut le compter comme « bon ».

Par exemple, de nombreuses copies ont évoqué à très juste titre le modèle de cycle de vie pour expliquer les documents 6 et 7 sur les donations et héritages. Encore fallait-il préciser que les hypothèses du modèle le plus simple, qui supposent l'absence d'héritage au décès, et qui sont le plus souvent représentées ainsi dans les schémas que nous avons eus où le patrimoine s'annule au décès, doivent être enrichies pour tenir compte de la possibilité d'un héritage. Concernant ces deux documents, au-delà du constat des inégalités dans les patrimoines transmis par les parents, et donc de l'existence d'une reproduction sociale des inégalités, il fallait insister sur la particularité du statut d'indépendant. En effet, pour certaines professions d'indépendants (chefs d'entreprise ou professions libérales en particulier), le patrimoine transmis est fondamental pour pouvoir installer, ce qui explique que le statut d'indépendant soit davantage « transmis » que celui de salarié.

À cet égard, par rapport aux années précédentes, le jury observe qu'une proportion croissante des copies se contente de repérer les chiffres pertinents dans les documents, sans les commenter, ni tenter de les expliquer par un raisonnement économique ou sociologique. De telles copies, même si elles ont repéré les chiffres les plus pertinents, ne répondent que très partiellement aux attentes de cette épreuve et ne peuvent dépasser la note de 07/20. L'abondance

de telles copies explique la courbe des notes. Par exemple, une très grande majorité de copies ont relevé que, selon le document 5, une personne seule consacre 24,2 % de son revenu au logement, alors que cette proportion n'est que de 12,9 % pour les couples avec enfants. Ce constat seul n'est pas suffisant pour que le jury considère que le candidat a fait bon usage de ce document : une proposition d'explication, même simple, comme la mention des rendements d'échelle de la vie en famille car les coûts sont partagés, est attendue.

Le jury a aussi particulièrement valorisé la capacité des candidats à établir des liens entre les documents, qui signale généralement le souci de rendre compte de manière fine des mécanismes à l'œuvre (par exemple entre le document 3 sur la pauvreté et le document 5 sur la structure des dépenses ; entre le document 2 sur l'entraide familiale et les documents 6 et 7 sur les donations et héritages ; ou encore entre le document 6 et le document 9 sur les entreprises familiales).

En outre, même lorsque les connaissances et les commentaires sur les documents sont précis, encore faut-il qu'ils appuient une argumentation et s'insèrent de façon cohérente dans un fil directeur. Ainsi, commencer un paragraphe en montrant que l'on retrouve la loi d'Engel (sans « s » final !) dans le document 4, même si la loi est parfaitement expliquée, ne répond pas entièrement aux exigences de la dissertation : montrer que l'on a réussi à faire le lien entre un document et une connaissance au programme ne suffit pas, il s'agit de répondre à une question posée, connaissances et documents à l'appui. Ce document incitait par exemple à mettre en relation les évolutions de la consommation des ménages avec les évolutions de la structure familiale, comme la hausse de la part du logement dans les budgets et l'augmentation des divorces. La tendance à développer les connaissances pour elles-mêmes a atteint son paroxysme avec les développements très fréquents sur le rôle économique de la consommation. Certaines copies sont allées jusqu'à consacrer plusieurs pages au rôle macroéconomique de la consommation chez Keynes, équations et schéma à 45° à l'appui, avec comme unique lien au sujet le fait que les familles sont des acteurs qui consomment, sans même poser la question de l'influence de la famille (par rapport à des individus isolés) sur la consommation.

Attention également aux conclusions un peu hâtives tirées de la lecture des documents. Le jury attend notamment des candidats qu'ils ne tombent pas dans les pièges usuels de la lecture de statistiques tels que la confusion entre corrélation et causalité : si le document 3 montre bien que les couples bi-actifs avec 3 enfants et plus ont des taux de pauvreté supérieurs à ceux ayant moins de trois enfants, on ne peut pour autant en conclure que faire plus de deux enfants est financièrement pénalisant. Seule une comparaison entre des groupes de couples dont les caractéristiques sont semblables en dehors du nombre d'enfants (moins de trois d'un côté, trois et plus de l'autre) permettrait de répondre à cette question. Il se peut, par exemple, que les catégories populaires, dont les revenus sont plus bas en moyenne, se caractérisent par un dynamisme démographique plus fort. Autre exemple de lecture de chiffres erronée : le document 4 ne montre pas une diminution de la consommation de tabac et boissons alcoolisées, mais une baisse de la *part* du budget des ménages qui lui est consacrée. Dernier exemple, à partir du document 9, certains ont voulu tirer des conclusions sur l'efficacité relative des PME familiales dans les différents pays européens, en comparant le pourcentage de ces PME et leur contribution au PNB : si les PME sont nombreuses et contribuent assez peu au PNB, c'est qu'elles sont inefficaces ! Néanmoins, ce ratio renseigne bien davantage sur les différences dans la taille moyenne des PME (3 ou 99 salariés, ce n'est pas pareil !) que sur leur efficacité relative. Le document 9 est aussi celui qui a donné le plus à voir une vision très angélique de la famille, lieu

de l'harmonie, de l'amour, de l'entraide, de la bonne entente, etc. : à lire les candidats, rien n'est plus agréable et plus efficace économiquement que de travailler avec son père, son épouse, ses cousins ou belles-soeurs. On peut néanmoins douter que le mélange des relations personnelles et des relations professionnelles fasse toujours si bon ménage... À cet égard, une des meilleures copies a fait état d'une connaissance précise et fort pertinente des derniers développements jurisprudentiels relatifs à la reconnaissance du travail informel et non rémunéré de conjoints dans des entreprises familiales, en cas de divorce. S'il est évident que de telles connaissances ne sont nullement exigées par le jury, leur présence dans une copie aidera bien sûr à faire la différence.

Le jury tient enfin à signaler qu'il a corrigé cette année une proportion alarmante de copies de candidats qui ne préparent manifestement pas cette épreuve, et ont obtenu de ce fait une note inférieure à 03/20. Il s'agit de copies où moins des deux tiers des documents sont évoqués, où aucune référence personnelle n'est apportée et où, chose plus inquiétante, absolument aucun raisonnement ni économique ni sociologique n'est déployé : le candidat donne l'impression, fort malvenue, de n'avoir jamais suivi le moindre cours de sciences économiques et sociales. Notons que la présence de ces très mauvaises copies a tiré la moyenne générale vers le bas de façon significative.

Terminons par quelques remarques sur le caractère formel de l'épreuve, qu'il semble malheureusement nécessaire de rappeler chaque année.

L'ensemble doit être rédigé, sans plan apparent. Le jury a corrigé cette année deux copies atypiques qui présentaient en annexe un grand tableau mettant en relation les principaux concepts relatifs aux rôles économiques de la famille. Si le tableau était non dénué d'intérêt, l'exercice demandé est celui de la dissertation, où les relations sont explicitées par des phrases rédigées, or le texte de ces copies, qui se présentait en quelque sorte comme un vague commentaire du tableau, était bien plus pauvre que ce dernier, ce qui était bien dommage.

Les schémas ou les graphiques proposés par les candidats doivent être les plus clairs possibles, ce qui implique d'indiquer toujours la légende des axes (est-ce l'âge ou le temps en abscisses ?, est-ce le revenu ou le patrimoine en ordonnées ?), et de proposer une explication rédigée des mécanismes qu'ils mettent en évidence.

L'écriture, l'orthographe et la grammaire participent bien entendu de l'appréciation générale sur une copie et un petit nombre d'entre elles a perdu cette année des points pour ces seuls motifs. Certaines copies affichent en effet une expression écrite très maladroite, avec un niveau de langue peu soutenu et une méconnaissance regrettable des principaux noms propres de la sociologie et de l'économie. La lecture et la notation des copies devant être réalisées par le jury dans un temps très réduit, il est expressément exigé des candidats de soigner leur écriture. Une écriture difficilement lisible ne peut que porter préjudice, les membres du jury ne pouvant perdre leur temps à tenter de déchiffrer ce qui est écrit.

Le jury rappelle également que la longueur des copies ne préjuge en rien de leur qualité, mais qu'au vu du nombre de documents proposés, il semble difficile d'évoquer l'ensemble des dimensions de la question en moins de 6 pages. Les copies les plus longues sont cependant loin d'être les meilleures : plusieurs copies de plus de 16 pages n'ont pas obtenu la moyenne car elles s'en tenaient à la seule exposition, détaillée mais linéaire, du contenu des documents, sans commentaire, ni apport personnel, ni raisonnement.

Enfin, point important, les documents, présentés dans le sujet à titre d'aide à la réflexion, doivent être correctement introduits par les candidats. « Comme le montre le doc 8 » n'est pas admissible. Ces documents ont une source (un article, un livre, un auteur...), ils sont datés et les données sur lesquelles ils sont construits sont souvent présentées (enquête « Budget des

familles », enquête « Revenus fiscaux », Comptabilité nationale...). L'origine des données importe et est bien souvent un élément pouvant aider et guider la réflexion.